

Adolescents auteurs d'abus sexuels : le travail du lien entre l'agresseur et sa victime

Anne Claude¹

Avant toute élaboration de la problématique travaillée aujourd'hui, il me paraît important de préciser le cadre dans lequel je pratique et qui m'amène à rencontrer des adolescents et des adultes abuseurs ainsi que leurs victimes. Je suis psychologue et je reçois à ma consultation des personnes, notamment des adolescents, qui font une demande spontanée d'entretien : d'autres patients sont sous injonction de soins dans le cadre d'un processus judiciaire. Il m'arrive occasionnellement de réaliser des expertises psychologiques pour le Tribunal de la Jeunesse. Je travaille également à mi-temps dans une équipe pluridisciplinaire² au sein d'une maison d'arrêt qui accueille des personnes placées en détention préventive dans le cadre d'une instruction judiciaire. L'incarcération est un choc énorme dans la vie de toute personne par la rupture des liens et le sentiment d'impuissance qu'elle impose. Les personnes détenues peuvent si elles le souhaitent faire appel à l'équipe psychosociale. Un travail n'est entamé que si elles en font la demande et le cadre est celui du secret professionnel tant qu'elles ne sont pas jugées. Aucun rapport ni attestation ne sont rédigés, le juge d'instruction, le parquet ou la personne elle-même et son avocat conseil ayant la possibilité de faire appel à un expert pour évaluer la dynamique psychologique ou psychiatrique de l'intéressé.

Mon but n'est pas ici de donner des recettes pour une intervention autour de la reprise de contact entre l'agresseur et sa victime mais de réfléchir cette situation tant dans le travail avec l'agresseur qu'avec la victime et de poser des questions sur ce qui fait frein, résistance à ce travail du lien chez la victime et chez ses proches, chez l'agresseur, chez l'intervenant psychosocial parfois aussi. Si chaque histoire est unique et exige une position très nuancée de l'intervenant dans ce travail du lien, il n'en reste pas moins que le fonctionnement psychique a des constances, notamment par rapport au traumatisme.

Que se passe-t-il dans l'interaction de l'abus, de l'agression ? La victime et l'agresseur, enfant, adolescent ou adulte expérimentent l'échec de la loi, des règles qui ont été maintes fois énoncées. Il expérimente une autre loi, qui le plus souvent ne connaît pas de tiers. La victime fait l'expérience de la perte d'une partie de son espace psychique, d'une liberté de dire, de faire ce qu'il faut pour être respecté. Il fait l'expérience de son impuissance à se défendre par lui-même. Les représentations de chacun sont contaminées, étriquées par l'atteinte à la personne : image de l'agresseur, de ses parents, de l'adulte, de lui-même. L'agression induit le plus souvent des transgressions voire des agressions de l'enfant contre d'autres (la fratrie, les pairs à l'école,...) ou contre lui-même, le plus souvent dans une tentative défensive de dire l'atteinte narcissique et la souffrance en d'autres termes que les mots. Le statut de victime vient affaiblir le champ de compétence identitaire et relationnelle de la victime, que celle-ci soit enfant, adolescent ou adulte.

Le clivage vient s'installer dans les fonctionnements de chacun particulièrement quand il y a eu de l'impulsivité et de la violence dans le passage à l'acte, clivage entre les moments de vie

¹ Psychologue analytique, psychologue et criminologue, Service Psychosocial de la prison de Forest à Bruxelles - anne.claude@belgacom.net

² Cette équipe comprend des assistants sociaux, des psychologues et des psychiatres ainsi qu'un directeur de prison.

« normale », la routine quotidienne, rassurante et fonctionnelle, qui permet de « tenir » et les moments où la frontière entre chacun s'affaiblit, où les rôles se déforment et où l'agression - l'agresseur - règne, clivage des images de soi et de l'autre.

Quand l'agression est connue, le tiers fait irruption, casse - à juste titre - ce fonctionnement, écarte l'agresseur, ampute la famille de la personne qui y tenait une place déterminante puisque le fonctionnement psychique d'une partie de ses membres en était dépendant. On pourrait parler d'irruption du symbolique, et peut-être dans certains cas d'intrusion du dire. L'intervention initie une réorganisation des rôles et des images de chacun, images qui sont clivées et qui se clivent de plus en plus si aucun travail n'est entrepris parce que l'imaginaire autour de la personne écartée n'est plus soutenu par de l'actuel et du réel.

L'écartement de l'agresseur, sa mise à distance psychique (qui n'est pas forcément physique comme peut l'être l'exclusion d'un groupe) est nécessaire pour redonner un espace de penser, espace de représentation et de mots et plus seulement un espace de sentir. Mon expérience m'a mise en présence de situations où le dévoilement de l'abus et le choc que cela cause aux parents de certaines victimes, et peut-être même chez les professionnels, peut venir *recontaminer immédiatement* cet espace psychique de la victime. Les représentations de l'agression et de l'agresseur sont amplifiées au niveau de leur impact traumatique par les sentiments d'horreur, de terreur, de dégoût, de culpabilité de l'entourage. L'agresseur diabolisé devient inabordable.

Le travail du lien va viser à lui redonner figure humaine, à le faire descendre de ce piédestal, à lui redonner une existence dans la réalité. Idéalement (et ce n'est pas toujours possible), il faudrait *toujours* qu'un travail de reprise de contact soit pensé et ait lieu, même très brièvement, entre agresseur et victime pour que puissent se réaménager les images terrifiantes qui se construisent après cette séparation. La loi pour tous s'exerce sur chacun quand l'agression est connue et il est utile que chacun devant l'autre l'admette. Tout comme il est utile que l'autre soit vu, dans la réalité, pour ce qu'il est devenu dans ce temps de l'après dévoilement.

Si ces rencontres peuvent avoir lieu un certain nombre de **conditions** doivent être remplies :

1. Ces rencontres doivent avoir été préparées individuellement avec l'agresseur et avec la victime.
2. Les rencontres doivent être encadrées
3. Chacun doit se sentir en sécurité dans la/les rencontres : il est tout à fait souhaitable que l'agresseur et la victime soient accompagnées et soutenues par l'intervenant avec qui ils ont préparé ces rencontres. La présence de tiers alliés avec qui une relation de confiance est nouée apporte un renfort narcissique pour que l'enfant/l'adolescent puisse tenir face à l'imaginaire de l'agression qui va venir se superposer à la réalité de l'autre face à lui ; le tiers est garant de l'espace et de l'intégrité physique et psychique de chacun et garant que la dynamique d'emprise ne pourra pas se remettre à l'œuvre... Ce qui signifie qu'on l'interdira formellement quitte à couper la rencontre et à l'ajourner.

Le **but** de ces rencontres est :

1. Réparer psychiquement les images, les représentations de l'autre, leur rendre leur fonction d'objet total ancré dans le réel en affaiblissant le clivage. Pour la victime, il va être question de mobiliser chez elle son champ de compétence pour augmenter ses capacités de résilience. Il faut lui permettre de retrouver cette compétence que l'expérience d'impuissance de l'agression lui a fait perdre. La rencontre doit lui permettre d'exister réellement et psychiquement face à l'autre (rendre fort face aux actes et aux pulsions, redonner la maîtrise).

2. Aider à gérer le deuil qu'engendre la perte de la relation à l'autre : celui avec qui dans le temps on a eu de bons moments, qui était adéquat, celui à qui on était lié positivement³ à un certain moment de la vie. Aider à mettre en route le travail du deuil est déterminant pour que ce travail du lien puisse éventuellement aboutir à une séparation de longue durée ou définitive en restituant la partie adéquate de l'agresseur et en limitant la part de culpabilité de l'agressé.
3. Dire les ressentis, la douleur, la trahison, les regrets s'il y en a pour l'un et l'autre (éviter les discours plaqués et se méfier des lettres réparatrices de l'agresseur qui permettent d'éviter la confrontation narcissique avec la victime). Dire ce qu'on n'a pas pu dire à l'autre à cause de la contrainte, de la peur, de la colère (chez la victime mais aussi chez l'agresseur). Dire la signification de l'acte et du dévoilement pour l'un et l'autre, sa fonction de jouissance, d'apaisement ... Dire comment on voit l'autre, comment l'agresseur existait pour la victime avant l'acte, pendant et après l'acte. Dire ce qu'on attend de l'autre en terme de réparation. Dire aussi le projet que chacun a vis-à-vis de l'autre pour le futur.
4. Casser définitivement le secret de l'agression dans le couple agresseur/agressé, d'où la nécessité de maintenir le savoir qu'il existe des lieux pour dire et pour sortir du secret, pour le partager.

Ce travail du lien est un travail d'élaboration qui doit se faire parallèlement à un travail individuel très soutenant et pas seulement énonçant car il n'est pas sûr que la victime soit encore capable de s'imaginer assez forte pour cela. La confiance dans ses possibilités et le temps que donne l'intervenant à la victime sont des facteurs déterminants. Il s'agit d'un remaillage du tissu relationnel (familial, amical...) à travers l'évocation des souvenirs de l'histoire qu'agresseur et victime ont eu ensemble ; on retrace l'histoire, on l'évoque dans ses moments positifs et dans ceux qui sont plus durs pour essayer de dégager ensemble (thérapeute et patient) les dérapages, de les isoler, de les situer par rapport à la vie ensemble. On parle des trajectoires de vie de chacun et du croisement de ces routes, de leurs modalités (soumission ... être toujours dans les vêtements de son frère, comme une fatalité) puis éventuellement de leur séparation. On parle des moments de solitude et d'abandon de chacun dans cette relation. On parle aussi de tous les moments où les relations ensemble étaient bonnes et adéquates pour **autoriser** les sentiments que l'un et l'autre se portent. Ce travail peut bien entendu aller vers une rupture plus grande, mais le remaillage permettra de gérer la haine et la peur et laissera peut-être une porte ouverte pour d'autres contacts plus tard quand celui qui rompt s'y sentira prêt.

Dans le travail autour de l'abus sexuel, il y a le temps du dévoilement, moment de grande émotion et de grand trouble pour la victime et son entourage. Ensuite seulement vient le temps du travail et de l'élaboration de ce choc émotionnel et du traumatisme de l'abus. C'est dans le cours de cette phase de reconstruction identitaire et narcissique que s'envisagent la réparation et le travail du lien, pour que celui-ci ne se poursuive pas par hasard mais bien parce que la victime l'a décidé et surtout selon les modalités qu'elle pense pouvoir supporter. Travailler le lien avec l'agresseur passera par une reprise de contact souhaitable pour qu'une dimension de réalité reprenne ses droits sur l'imaginaire mais ne débouchera pas forcément sur la poursuite d'une relation. Dans de nombreux cas, ce sera l'occasion de dire non, de refuser l'intimité d'une relation future, de clôturer celle qui existait par le passé, de poser une limite claire. Travailler le lien c'est avant tout permettre de se positionner autrement dans la relation qui existe.

³ Lire à ce sujet les écrits de Crivillé

Recherche de contact / freins et réticences

Il faut voir dans les freins qui s'expriment face à cette perspective de travail, l'impact du traumatisme et une dynamique à l'œuvre qui rappelle par certains côtés celle de l'abus. Pour l'agresseur, éviter le travail de confrontation avec la victime lui permet de maintenir une image forte de lui dans l'abus et un sentiment de puissance. Il peut craindre l'humiliation du surgissement de la honte et de la culpabilité. D'autre part, l'agresseur peut dans certains cas souhaiter cette rencontre pour tenter de manipuler et d'influencer le discours de la victime, pour la séduire à nouveau ou tenter de la dominer, voire même pour se venger. Le rôle de l'accompagnant dans la rencontre est alors déterminant du bon déroulement de celle-ci. La victime, l'enfant, l'adolescent peut refuser la rencontre et même le travail de parole autour du lien dans une tentative « d'oublier » les faits, de faire comme si cette expérience de sa vie n'avait pas existé en gommant imaginativement les protagonistes (y compris lui-même). La victime peut aussi être prise dans un conflit de loyauté vis-à-vis de son agresseur contre les intervenants psychosociaux, loyauté qui serait mise à mal par ce travail de réalité.

D'autre part, maintenir l'image d'un parent ou d'un frère suffisamment fort pour aller au-dessus de la Loi, peut avoir du sens pour certains enfants. Ce sont chez les proches des victimes (les parents notamment), que s'expriment les réticences les plus flagrantes. Il leur est difficile d'envisager que leur enfant soit à nouveau confronté à l'agresseur qui l'a fait souffrir et ce projet mobilise les images terrifiantes et diabolisées qui se sont construites au moment du dévoilement. Il leur est difficile d'imaginer que cette rencontre soit autre qu'un nouvel abus ; difficile aussi de faire confiance à l'intervenant qui accompagnera l'enfant dans cette démarche, comme si tout adulte hormis eux-mêmes devenait suspect. Le risque est là qu'en s'opposant à ce que s'élabore le travail du lien, ils maintiennent actives et figées ces représentations violentes et qu'ils exercent à leur tour et inconsciemment une dynamique d'emprise sur le fonctionnement psychique de l'enfant qui n'aura pas la force de s'y opposer sans aide. Ce fonctionnement peut également apparaître chez les professionnels.

Établir un lieu et un temps pour ce travail du lien, lui donner sa place, ouvertement et d'emblée, permettra peut-être de limiter l'impact des relations entre victime et agresseur qui se poursuivent à bas bruit, presque secrètement alors que l'agresseur a été écarté (lettres, dessins de la victime transmis, coups de téléphone où l'enfant décroche...). Le rétablissement hors cadre de ces relations telles que je les ai observées vient du fait que l'écartement du parent agresseur mobilise chez l'enfant :

- soit une volonté de faire alliance avec le parent écarté contre la loi et contre les professionnels, du fait de sa culpabilité et du trouble familial que cela induit ; l'enfant va dans le sens du soutien à son parent en tentant de rétablir une relation duelle et secrète avec lui.
- soit une volonté de se venger en tentant d'inverser la dynamique d'emprise (c'est plus souvent le cas de victimes adolescentes ou jeunes adultes)

Le travail du lien peut permettre que ce soit l'agresseur lui-même dans l'encadrement de ces rencontres qui ouvre cette relation et qui permette que l'enfant sorte de cette relation exclusive.

Quelles sont les préoccupations des enfants que je rencontre lors de ces visites en prison ? Ce sont souvent des préoccupations très concrètes qui vont bien au-delà des sentiments à propos de l'agresseur ou liée à l'agression : « Est-ce que leur parent reçoit à manger ? », « Où dort-il ? », « Est-ce qu'il a une chambre ? », « Pourquoi ne peut-il leur téléphoner quand eux en ont

envie ? », « Qu'est-ce qu'il fait pendant la journée ? », « Est-ce qu'il continue à aller travailler dehors ? »... Cet intérêt de l'enfant pour la vie quotidienne (souci positif si c'est de l'inquiétude même si se trouve ainsi satisfait son désir de vengeance ou si cela lui permet de limiter sa culpabilité) reflète le lien entre eux. La sanction relève, comme l'atteinte de l'agression, de la réalité et du symbolique. L'enfant mis en danger par l'agression du parent est sorti du symbolique par la réalité de l'agression et l'expression de la sanction doit constituer le retour du symbolique mais les préoccupations de l'enfant portent sur le corps réel. La détention carcérale est difficile à comprendre d'un point de vue symbolique pour les enfants quand ils y sont confrontés dans la réalité car elle constitue malgré tout une sorte de châtiment corporel puisqu'elle porte sur le corps détenu.

Travailler au rétablissement de la relation quand l'agresseur est détenu reste actuellement difficile à cause des procédures administratives lourdes, à cause aussi d'un fonctionnement institutionnel très lent... mais ce n'est pas impossible et cela se fait dans certains cas, notamment avec l'aide précieuse d'associations telles que le Relais Enfant-Parent.

Il est vraiment nécessaire qu'un travail de collaboration se développe entre les équipes qui suivent les enfants dehors et les personnes qui travaillent avec les agresseurs détenus car si la reprise des liens ne se fait pas de manière encadrée, elle s'organise dans des initiatives privées et plus ou moins spontanées de l'autre parent, de l'enfant lui-même via le courrier, le téléphone, ou des visites.

Quels que soient l'ancrage et la profondeur du lien qui existait entre agresseur et victime avant l'agression, avant son dévoilement, dans de nombreux cas, l'un et l'autre vont être amenés à se revoir, que ce soit en famille, dans la vie du quartier, à l'école ou simplement par hasard. Plus le traumatisme a été lourd, plus ce renouage des liens est important pour que des mots soient dits, donnant sens au passage à l'acte, reposant des limites claires et limitant les productions imaginaires. C'est au moment de cette rencontre hors de tout soutien et de tout cadre que portera le travail du lien qui a été fait dans un délai suffisamment court après le dévoilement pour dédramatiser et limiter les représentations qui soutiennent la position de victime et affaiblissent le narcissisme en maintenant le sujet dans la peur.